SION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Sion élargit la zone 30 km/h au centre-ville

Cette mesure d'abaissement de la vitesse améliore la sécurité des piétons et des cyclistes, diminue le bruit et renforce la qualité de vie et l'attractivité du centre-ville. Elle permet également de réduire le trafic de transit par le centre tout en fluidifiant l'accessibilité au cœur de ville, ses commerces et services.

La Ville de Sion élargit la zone 30 km/h au centre-ville. Sont concernés les tronçons suivants :

- la partie Est de l'avenue du Petit-Chasseur ;
- l'avenue Ritz ;
- la partie Est de la rue de Lausanne ;
- l'avenue de la Gare ;
- la partie ouest de la rue de Loèche (depuis la rue du Mont);
- la rue des Mayennets ;
- la rue de la Dixence à partir du carrefour de la Clarté
- la rue des Cèdres ;
- la rue des Creusets.

Les vitesses moyennes relevées sur ces tronçons sont aujourd'hui déjà largement inférieures à la limitation à 50 km/h. Les marquages au sol (bandes vertes) ont déjà été réalisés. Les totems qui marquent l'entrée dans les zones 30 sont posés en ce début de semaine. Aucun autre aménagement complémentaire n'est nécessaire. Les passages piétons existants sont maintenus. Le 30 km/h n'impacte pas le régime de priorité.

Sécurité et qualité de vie

L'abaissement de la vitesse permet de fluidifier la circulation entre tous les usagers – automobilistes, cyclistes et piétons. Elle permet également d'améliorer sensiblement la sécurité en diminuant le risque d'accident graves. Enfin, elle réduit les nuisances sonores pour les riverains et usagers de l'espace public. « La généralisation du 30 km/h au centre-ville est un geste fort en faveur de la qualité de vie. Les enfants et les personnes âgées ou à mobilité réduite seront davantage en sécurité. La population va pouvoir déambuler plus tranquillement en ville, ce qui renforce l'attractivité et l'accessibilité des commerces et des services » souligne Christian Bitschnau, vice-président en charge de l'urbanisme et de la mobilité.

Diminution du trafic de transit

L'introduction de ces nouvelles zones 30 km/h ne remet pas en cause l'accessibilité en voiture individuelle au centre-ville, les axes principaux conservant leur caractère prioritaire. En revanche, elle vise à diminuer le trafic de transit en incitant les automobilistes qui traversent la ville à utiliser l'autoroute comme axe de contournement. Ce trafic de transit représente entre 30% et 40% de la circulation au centre-ville, et jusqu'à 70% sur l'avenue de la Gare, entre la gare et la rue de Lausanne. Il crée des nuisances sans apporter de plus-value.

VILLE DE SION
CHANCELLERIE
Hôtel de Ville
Grand-Pont 12
Case postale 2272
1950 Sion 2
T 027 324 11 23
F 027 324 11 88
M j.mayencourt@sion.ch
www.sion.ch

SION

Modération du trafic dans les zones résidentielles

La création d'une zone 30 km/h au centre-ville complète une politique active menée en faveur de la modération du trafic dans les quartiers résidentiels et les villages. Ainsi Pont-de-la-Morge, Châteauneuf, Aproz, Gravelone, Condémines, Scex, Platta, Vissigen, Champsec, Bramois et Uvrier sont déjà exploités partiellement ou totalement en zone 30. Après un essai concluant, le 30 km/h nocturne a été pérennisé à la route du Rawil. Cette mesure sera reproduite à l'avenue Maurice-Troillet.

Sion, le 22 avril 2025

Personne de contact :

- Christian Bitschnau, vice-président en charge de l'urbanisme et de la mobilité
  079 543 91 10 ; c.bitschnau@sion.ch

VILLE DE SION
CHANCELLERIE
Hôtel de Ville
Grand-Pont 12
Case postale 2272
1950 Sion 2
T 027 324 11 23
F 027 324 11 88
M j.mayencourt@sion.ch
www.sion.ch